



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Portail cantonal des manifestations - évolution du projet

Le Portail cantonal des manifestations (Pocama) a été mis en ligne le 12 septembre 2011. Après 10 semaines d'utilisation et plus de 600 demandes d'autorisation de manifestation, l'équipe de projet tire un premier bilan réjouissant et adapte le système.

Après 10 semaines d'utilisation de Pocama et plus de 600 demandes d'autorisation de manifestation, l'équipe de projet tire un bilan de l'opération. Le système guide l'organisateur au travers d'un formulaire informatique pour faire sa demande d'autorisation de manifestation. En constituant sa demande, il est obligé de prendre en compte tous les aspects de son projet mais a accès à toutes les informations officielles utiles et nécessaires. Il suffit de taper Pocama dans Google pour arriver sur le site www.vd.ch/fr/prestations-en-ligne/manifestations.

Pour les manifestations pérennes, l'organisateur peut réutiliser chaque fois le même formulaire en le mettant à jour. Une fois le dossier constitué, l'organisateur l'envoie à la commune. La demande est alors automatiquement transmise aux services de l'Etat concernés. Ainsi, chaque demande se gère en réseau et permet un traitement rapide entre la commune et l'administration cantonale.

Dans le cadre de l'utilisation de la plateforme, plusieurs problèmes informatiques sont apparus mais ont été résolus ou sont en passe de l'être. Les communes ont bien accepté ce système pour les manifestations d'une certaine envergure. A la demande des communes, l'équipe de projet a décidé d'étudier rapidement, en collaboration avec elles, la mise en place d'un formulaire simplifié pour certains types d'événements.

La plateforme Pocama reste la seule porte d'entrée pour les manifestations nécessitant des autorisations, des préavis cantonaux et/ou des permis temporaires pour la vente d'alcool. Le portail cantonal des manifestations permet d'augmenter la visibilité des recommandations nécessaires en matière de prévention contre la surconsommation d'alcool entres autres.

De plus, au vu de l'augmentation constante des manifestations dans notre canton, le système permet aux spécialistes des secours et des polices tant cantonale que

communales, de mieux anticiper les événements, de faire appliquer les directives sanitaires et de secours médical prévues, d'améliorer la gestion des problèmes de sécurité publique, grâce à une bonne circulation de l'information qui donne une vision régionale et cantonale des manifestations.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 novembre 2011

Police cantonale, Pierre-Olivier Gaudard, Chef de la division prévention de la criminalité, 079 448 52 09 ou 021 644 80 27